

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

Après une première convocation le 19 novembre 2015, le Comité Syndical s'est réuni sans quorum

Lundi 30 novembre 2015

Salle du Conseil municipal de la Mairie d'Escalquens
31750 ESCALQUENS

Etaient présents :

Madame Oreste

Messieurs : Huyghe, Marin, Portes, Baur, Doisneau, Fournié, Aumonier

Ont donné pouvoir :

M. Roussel a donné pouvoir à M. Aumonier, Mme Gaven a donné pouvoir à M. Marin, Mme Faivre
donné pouvoir à M. Huyghe, Mme Broussal a donné pouvoir à M. Baur

Assistaient également à la réunion :

Madame Lacan

Messieurs: Gouyon, Vanderwal

M. Huyghe ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants.

M. Huyghe demande l'accord du conseil syndical pour ajouter une délibération à l'ordre du jour
relative à des créations de postes en contrat d'accompagnement à l'emploi et contrat d'avenir.
Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

En l'absence de remarque, il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

2. Création de postes à temps complet

Afin de faire face à la prise en gestion de 11 aires d'accueil à compter du 1^{er} janvier 2016, 7
provenant de Toulouse Métropole et 4 de la Communauté d'Agglomération du Muretain, M. le
Président propose de créer 2 nouveaux postes à temps complet :

-1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

-1 poste d'adjoint administratif principal territorial de 2ème classe

M. Aumonier demande quelle est la durée de la convention de coopération transitoire avec la Métropole. La convention a été signée en décembre 2014 pour un an reconductible une fois. Au 31 décembre 2016, la convention arrivera à terme. La Métropole aura alors deux possibilités : lancer un appel d'offre ou adhérer au syndicat. Dans les deux cas, des délais incompressibles devraient conduire la Métropole à se positionner au cours du 1^{er} semestre 2016.

=> Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité.

3. Créations de postes en contrat accompagnement à l'emploi et avenir

Toujours pour faire face à la prise en gestion de 11 aires d'accueil à compter du 1^{er} janvier 2016 et tenir compte de la précarité de la situation du syndicat liée au terme de la convention de coopération fin 2016, le Président propose de créer 1 poste en contrat d'avenir et six postes en contrat d'accompagnement à l'emploi.

=> Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

4. Décision modificative N°1 Budget annexe –aires d'accueil

Le Président propose d'approuver une décision modificative d'augmentation de crédits sur le budget annexe d'un montant de 47315€ en fonctionnement (dépenses et recettes liées au transfert de la gestion de l'aire de Castanet-Tolosan) et 1500€ en investissement (remboursement cautions).

Toutes les cautions sont encaissées et apparaissent en investissement au compte 165.

=> Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

En l'absence d'autres remarques, Jean-Marc Huyghe ouvre le Débat d'orientation Budgétaire 2016.

Les orientations suivantes sont choisies pour l'année 2016 :

- recherche accrue d'aides financières auprès de divers organismes
- stabilisation de la cotisation à 0.25€/an/hab pour la quatrième année consécutive
- vigilance dans l'exécution des dépenses de fonctionnement par la consultation des prix et la négociation des différents contrats
- maîtrise des couts du budget de fonctionnement afin d'autofinancer les investissements futurs.

Questions diverses :

Jean-Marc Huyghe propose d'envoyer un nouveau courrier en forme de vœu du conseil syndical afin de convaincre Toulouse-Métropole d'adhérer au syndicat à l'échéance de la convention de coopération transitoire, fin 2016.

Daniel Baur craint que ce nouveau courrier reste encore sans réponse.

MM Aumonier, Portes et Marin proposent de s'adresser semestriellement, en plus de la Métropole, à chacune des communes membres de la Métropole pour mettre en valeur la qualité technique de la gestion syndicale et sa capacité à prendre à sa charge de petits investissements, surtout dans la perspective du lancement d'un appel d'offres.

En l'absence d'autres remarques, la réunion est clôturée à 17h15.